

CQP



TECHNICIEN/NE APPLICATEUR/TRICE SPECIALISÉ/E DANS LA MAÎTRISE DES NUISIBLES



POUR QUI ?

Les salariés du secteur
Les demandeurs d'emploi

QU'EST-CE QU'UN CQP ?

- ▶ Une certification qui prend en compte **les compétences mises en œuvre dans l'activité professionnelle quotidienne.**
- ▶ Un CQP est une certification de branche qui a la même valeur sur l'ensemble du territoire.

Un Certificat de Qualification professionnelle (CQP) est une certification « 100 % métier ».

Élaboré par la Commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation professionnelle 3D (CPNEFP 3D)*, le CQP atteste d'une qualification dans un emploi déterminé et est reconnu par toutes les entreprises de la branche professionnelle des 3D.

* La Commission Paritaire de l'Emploi et la Formation de la formation professionnelle : instance paritaire représentant les employeurs et les salariés des entreprises 3D (Désinfection, Désinsectisation, Dératisation)



ATOUTS

POUR LES SALARIÉS ET FUTURS SALARIÉS

- ▶ Obtenir une qualification opérationnelle valable dans toutes les entreprises
- ▶ Faire reconnaître ses compétences acquises en situation de travail
- ▶ Développer de nouvelles compétences, grâce à un parcours de formation adapté

POUR LES ENTREPRISES

- ▶ Renforcer les compétences des salariés et donc la performance de l'entreprise
- ▶ Recruter et former de nouveaux professionnels sur un métier-clé de l'entreprise
- ▶ Fidéliser et motiver les salariés

COMMENT L'OBTENIR ?

- ▶ Un CQP peut être obtenu par la formation ou par la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE).

LE CQP TECHNICIEN/NE APPLICATEUR/TRICE SPÉCIALISÉ/E 3 BLOCS DE COMPÉTENCES OBLIGATOIRES



BLOC DE COMPÉTENCES 1

Préparation et manipulation des produits et techniques de maîtrise des nuisibles

- ▶ **UC 1:** Identifier les principaux nuisibles et les techniques de maîtrise des nuisibles
- ▶ **UC 2:** Préparer les produits et techniques de maîtrise des nuisibles

CQP

Technicien/ne applicateur/trice spécialisé/e dans la maîtrise des nuisibles

Il/elle réalise un **état des lieux de la situation** et adapte le devis du commercial en fonction de la situation (place des produits, appâts et pièges sur les lieux de l'infestation, traitement du bois ...).

Après avoir préparé et sécurisé le périmètre d'intervention, il/elle **prépare et applique les techniques physiques ou chimiques appropriées permettant de maîtriser les nuisibles** selon les règles de sécurité et la réglementation sanitaire.

Il/elle **veille à la traçabilité de ses actions** et **renseigne les supports de suivi d'intervention**.

Il/elle **informe la clientèle** sur les interventions réalisées et les mesures de sécurité et de prévention à prendre.

DANS LA MAÎTRISE DES NUISIBLES SE COMPOSE DE



BLOC DE COMPÉTENCES 2

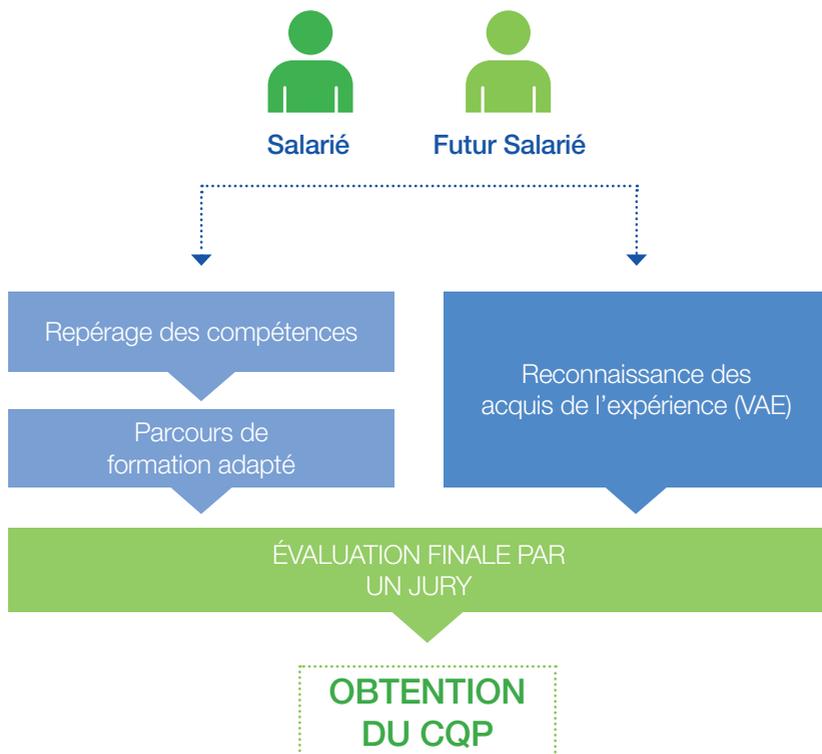
Mise en œuvre des techniques de maîtrise des nuisibles adaptées à la situation et au lieu d'intervention



BLOC DE COMPÉTENCES 3

Traitement des informations techniques en lien avec la mise en œuvre des techniques de maîtrise des nuisibles et la relation avec les clients

AVEC UN **PARCOURS SUR MESURE**



Plusieurs organismes de formation sont habilités par la branche professionnelle pour dispenser le CQP

Pour obtenir la liste contactez :
CS3D au 01.43.34.76.20

